

PLAN DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION 2022-23

Loi sur l'instruction publique 2012

Définition

INTIMIDATION

LIP
art.13.1.1

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le *cyberespace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

*Information utile : Il y a un âge légal variable pour avoir un accès internet (Facebook – 13 ans)

Définition

VIOLENCE

LIP
art.13.3

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, **exercée intentionnellement** contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »

Signalement

Violence – Intimidation

Démarche d'intervention

En lien avec les définitions établies selon la **LIP (Loi sur l'instruction publique)*

Signalement	Élève – Parent - Intervenant scolaire – Autres
Comment	Écrit ou verbal
Analyse	Analyse de la situation par différents membres de l'équipe école <i>Direction – Professionnel – Responsable SDG – TES – Enseignant -Autres intervenants</i>
Confidentialité	Chaque signalement est traité CONFIDENTIELLEMENT avec les personnes concernées
Communication	Communiquer avec les parents <i>Direction – Professionnel – Responsable SDG – TES – Enseignant -Autres intervenants</i> <i>*Selon l'élève en cause, l'équipe décidera des modalités de communication avec les parents</i>
Conséquence	Geste de violence non intentionnel Jeu désigné à la récréation - Diner dans un groupe ciblé - Geste de réparation - Excuses envers les personnes touchées ou autres
Sanctions	Geste de violence intentionnel Retrait interne Retour à la maison ou suspension selon la gravité ou la répétition (autorisé par la direction) Partenariat avec la Police communautaire selon la gravité des actions
Document de consignation	Compléter le document de consignation PALVI et la remettre à la direction <i>*Le document n'est pas remis aux parents</i>
Suivi Accompagnement	Organiser les mesures de suivi conjointement avec la direction, les professionnels au dossier et les intervenants concernés <i>*Les parents sont impliqués dans le processus au moment jugé opportun</i> <i>Direction – Professionnel – Responsable SDG – TES – Enseignant -Autres intervenants</i>

CONFLIT

Le conflit ne fait **PAS partie de la violence et de l'intimidation*

*Prud'homme
(2008)*

*« **Sont au long de notre vie.** Il est toutefois possible d'apprendre à mieux les gérer et les résoudre. Le conflit est une confrontation entre deux personnes qui ne partagent pas le même point de vue. »*

*Audrey Thauvette
Psychoéducatrice*

*« **Les conflits sont inévitables dans le développement des enfants.** Même s'ils ont une connotation négative et que nous préférerions les proscrire, vivre un conflit demeure une expérience pédagogique qui outille les enfants pour le reste de leur vie. **Lorsqu'ils sont bien gérés, les conflits permettent entre autres de s'affirmer, de négocier, de considérer le point de vue de l'autre et de connaître ses limites.** »*

**Utiliser une démarche de résolution de conflits*